Publication : mardi 10 décembre 2013 14:28

Europe 1.fr, 10 décembre 2013

le Lab Europe 1

# LE SÉNAT SE PRONONCE SUR L'ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AUX DONNÉES DE CONNEXION PAR LES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

Par Delphine Legouté | 10/12/13 - 16:33

**LIVE** - Le Sénat examine en deuxième lecture ce mardi 10 décembre la loi de programmation militaire dont l'un des éléments fait se lever les acteurs du numérique : **l'article 13**.

>> Edit: A 20h26, l'amendement de suppression de l'article 13 est rejeté par les Sénateurs. Dans la foulée, la Chambre haute adopte l'article de la loi sans l'avoir modifié.

Passé totalement inaperçu lors de son examen en première lecture au Sénat et à l'Assemblée, cet article légalise l'accès administratif - **sans autorisation judiciaire préalable** - aux données de connexion, notamment issues de la géolocalisation, pour des raisons de sécurité intérieure.

Ces données, stockées par les fournisseurs d'accès à internet et les hébergeurs, pourront être consultées par les services de renseignements. Le texte s'aligne sur le régime des écoutes téléphoniques, appelées "interceptions de sécurité".

Le champ d'action est également plus vaste : ces données pourront être demandées pour **prévenir les actes de terrorisme** mais aussi, et c'est la nouveauté, en invoquant "**la sécurité nationale**" ou "**la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France**".

Sénat (Maxppp)

J'aime 132 Tweet 131 +1 14

Connectez-vous pour réagir

Connexion



Phoca PDF